



Date d'impression
13-oct.-2010

Date de révision 13-oct.-2010

Numéro de révision 0

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Code du produit	F073-11WHA
Nom commercial	ENDURA-SHIELD WHITE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800-535-5053 (INFOTRAC) - TNEMEC REGULATORY DEPT: 816-474-3400

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES
NOCIF EN CAS D'INHALATION.
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES
RESPIRATOIRES.
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition

Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

Effets aigus

Yeux

Irrite modérément les yeux.

Peau

Irritant pour la peau.

Inhalation

Irritant pour les voies respiratoires. La silice cristallisée (quartz) peut causer silicose, une fibrose (cicatrice) des poumons. La silicose peut être progressive; elle peut causer l'invalidité et le décès.

Ingestion

Peut être nocif par ingestion.

Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal. Risque cancérigène. Contient silice cristalline qui peuvent provoquer le cancer. (Le risque de cancer dépend du degré et de la durée d'exposition.)

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Conditions médicales aggravées

Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles rénaux. Troubles hépatiques. Troubles cutanés.

Effets interactifs

La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

Effets potentiels sur l'environnement Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

Effets sur l'organe-cible Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Poumons, Appareil respiratoire, Peau

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	13463-67-7	10 - 30
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE	108-65-6	16.8597
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	15.6276
METHYL ETHYL KETONE	78-93-3	3.6071
AMORPHOUS SILICA	7631-86-9	1 - 5
ALUMINUM OXIDES	1344-28-1	1 - 5
XYLENE	1330-20-7	1.6241
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.3797

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon
Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité	Inflammable.
Moyen d'extinction approprié	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone, hydrocarbures.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
----------------------------------	---

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes de nettoyage En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

Autres informations Sans objet

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu Eteindre toutes les flammes et veilles, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	Quebec TWAEV	Ontario TWAEV	Mexico OEL (TWA)
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	: 10 mg/m ³ TWA	: 10 mg/m ³ TWA (total dust) : 15 mg/m ³ TWA (total dust)	TWA: 10 mg/m ³ TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)	TWA: 10 mg/m ³ TWA (total dust)	: 10 mg/m ³ TWA (as Ti) : 20 mg/m ³ STEL (as Ti)
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE				TWA: 50 ppm TWA; 270 mg/m ³ TWA	
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	: 0.025 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	: 0.1 mg/m ³ TWA (respirable dust)	TWA: 0.1 mg/m ³ TWAEV (respirable dust)	TWA: 0.10 mg/m ³ TWA (designated substance regulation, respirable)	: 0.1 mg/m ³ TWA (respirable fraction)
METHYL ETHYL KETONE	: 200 ppm TWA : 300 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 590 mg/m ³ TWA : 300 ppm STEL; 885 mg/m ³ STEL	TWA: 50 ppm TWAEV; 150 mg/m ³ TWAEV STEL: 100 ppm STEV; 300 mg/m ³ STEV	TWA: 200 ppm TWA STEL: 300 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 590 mg/m ³ TWA : 300 ppm STEL; 885 mg/m ³ STEL
ALUMINUM OXIDES	TWA: 1 mg/m ³	: 10 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction) : 15 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	TWA: 10 mg/m ³ TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica, as Al)	TWA: 10 mg/m ³	: 10 mg/m ³ TWA
XYLENE	: 100 ppm TWA : 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m ³ TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m ³ STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m ³ TWAEV STEL: 150 ppm STEV; 651 mg/m ³ STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m ³ TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m ³ STEL
ETHYL BENZENE	: 100 ppm TWA : 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m ³ TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m ³ STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m ³ TWAEV STEL: 125 ppm STEV; 543 mg/m ³ STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m ³ TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m ³ STEL

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Protection individuelle

Protection de la peau Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables
Protection du visage/des yeux S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique
Protection respiratoire **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

Considérations d'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	13°C / 55.0°F
Intervalle d'ébullition	78 - 142°C / 172.0 - 288.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	1.52668 g/cm3
Densité	12.70427 livres
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	3.080 livres
de matières volatiles en poids	24.2350 %
volatil en volume	40.2935 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable	Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Réagit avec l'air pour former des peroxydes.
Produits incompatibles	Oxydants forts. Acides.	Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	10000 mg/kg (Rat)		
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE	8532 mg/kg (Rat)	5000 mg/kg (Rabbit)	
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	500 mg/kg (Rat)		
METHYL ETHYL KETONE	2737 mg/kg (Rat)	6480 mg/kg (Rabbit)	
AMORPHOUS SILICA	5000 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	2.2 mg/L (Rat) 1 h
ALUMINUM OXIDES	5000 mg/kg (Rat)		
XYLENE	4300 mg/kg (Rat)	1700 mg/kg (Rabbit)	47635 mg/L (Rat) 4 h 5000 ppm (Rat) 4 h

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

ETHYL BENZENE	3500 mg/kg (Rat)	15354 mg/kg (Rabbit)	17.2 mg/L (Rat) 4 h
DEFOAMER		3000 mg/kg (Rabbit)	

Irritation Pas d'information disponible
Corrosivité Pas d'information disponible
Sensibilisation Pas d'information disponible

Toxicité chronique**Cancérogénicité**

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	Mexique
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)		Group 2B		X	
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	A2	Group 1	Known	X	
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	

effets mutagènes Pas d'information disponible
Effets sur la reproduction Pas d'information disponible
Effets sur le développement Pas d'information disponible
Tératogénicité Pas d'information disponible
Effets sur l'organe-cible Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Poumons, Appareil respiratoire, Peau.
Renseignements sur le perturbateur endocrinien Pas d'information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE		LC50= 161 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 > 500 mg/L 48 h
METHYL ETHYL KETONE		LC50 3130-3320 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 3426 mg/L 5 min EC50 = 3403 mg/L 30 min	EC50 4025 - 6440 mg/L 48 h EC50 = 5091 mg/L 48 h EC50 > 520 mg/L 48 h
AMORPHOUS SILICA	EC50 = 440 mg/L 72 h	LC50= 5000 mg/L Brachydanio rerio 96 h		EC50 = 7600 mg/L 48 h

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
XYLENE		LC50 13.1-16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 13.5-17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 2.661-4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 23.53-29.97 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 7.711-9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 19 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50> 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	LC50 = 0.6 mg/L 48 h EC50 = 3.82 mg/L 48 h
ETHYL BENZENE	EC50 = 4.6 mg/L 72 h EC50 > 438 mg/L 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L 72 h EC50 1.7 - 7.6 mg/L 96 h	LC50 11.0-18.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 7.55-11 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 9.1-15.6 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h
DEFOAMER	EC50 = 4700 mg/L 72 h			

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Ground Transportation Only. Call TNEMEC Traffic Department - 816-474-3400 for other modes of Transportation.

Nom d'expédition

UN1263, PAINT, 3, PGIII, ERG 128

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
DSL/NDL	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	N'est pas conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	N'est pas conforme à (aux)
PICCS	N'est pas conforme à (aux)

AICS N'est pas conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

Composant

XYLENE
ETHYL BENZENE

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
METHYL ETHYL KETONE	78-93-3	3.6071	1.0
ALUMINUM OXIDES	1344-28-1	1 - 5	1.0 % de minimis concentration (fibrous forms)
XYLENE	1330-20-7	1.6241	1.0 % de minimis concentration
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.3797	0.1 % de minimis concentration

Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
XYLENE	100 lb RQ			X
ETHYL BENZENE	1000 lb RQ	X	X	X

CERCLA

Les Etats-Unis Réglementations des Etats

Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	Carcinogen
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen

State Right-to-Know

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	X	X	X		X
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	X	X	X		X
METHYL ETHYL KETONE	X	X	X	X	X
AMORPHOUS SILICA	X		X		
ALUMINUM OXIDES	X	X	X		X
XYLENE	X	X	X	X	X
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X

**Autres réglementations
internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

Classification selon le SIDMUT

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



Composant	NPRI
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE	Part 5 Substance
METHYL ETHYL KETONE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ALUMINUM OXIDES	Part 1, Group 1 Substance (fibrous form)
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance
DEFOAMER	Part 5 Substance

Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 13-oct.-2010

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 3

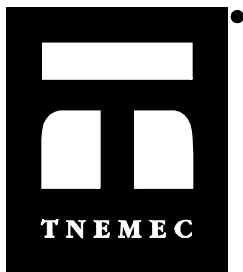
Réactivité 1

Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

Risques secondaires



Date d'impression 19-mai-2011

Date de révision 19-mai-2011

Numéro de révision 2

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	SERIES 73 PART B
Code du produit	F073-0073B
Nom commercial	ENDURA-SHIELD CONVERTER
Classe de produit	PEINTURE À BASE DE POLYISOCYANATES
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.
NOCIF EN CAS D'INHALATION.
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE; LES EFFETS PEUVENT ÊTRE PERMANENTS.
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DES VOIES RESPIRATOIRES; LES EFFETS PEUVENT ÊTRE PERMANENTS.
PEUT PROVOQUER UNE LÉSION PULMONAIRE.
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

Effets aigus

Yeux

Irrite modérément les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Peau

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Inhalation

Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer une réaction allergique des voies respiratoires.

Ingestion

Peut être nocif par ingestion.

Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal. Contient un monomère d'isocyanate. Si sujet à une application par pulvérisation, des mesures d'ingénierie et d'administration doivent être mises en place pour maintenir un taux d'exposition inférieur à 0,005 ppm. Si ces mesures ne sont pas adéquates, l'utilisation d'un appareil respiratoire à adduction d'air est obligatoire.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Conditions médicales aggravées Pas d'information disponible

Effets interactifs Pas d'information disponible

Effets potentiels sur l'environnement Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE (HDI) POLYMER	28182-81-2	30 - 60
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE	98-56-6	30 - 60
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE (HDI) MONOMER	822-06-0	0.1 - 1

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux: Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Ingestion: En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

Inhalation: Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité Des matières combustibles.

Moyen d'extinction approprié Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO₂) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène. Chlore. Fluor.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes de nettoyage En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

Autres informations

Sans objet

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

Entreposage

Fermer le conteneur après chaque utilisation. . Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE	TWA: 2.5 mg/m ³		TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE (HDI) MONOMER	: 0.005 ppm TWA		TWA: 0.005 ppm TWAEV; 0.034 mg/m ³ TWAEV	TWA: 0.005 ppm TWA (designated substance regulation, listed under Isocyanates, organic compounds); 0.005 ppm TWA (applies to workplaces to which the designated substance regulation does not apply) CEV: 0.02 ppm Ceiling (designated substances regulation)	

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Protection individuelle**Protection de la peau**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

Protection du visage/des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection respiratoire

LES INDIVIDUS AVEC DES PROBLÈMES PULMONAIRES OU RESPIRATOIRES OU UNE RÉACTION ANTÉRIEURE AUX ISOCYANATES NE DOIVENT PAS S'EXPOSER AUX VAPEURS OU À UN EMBRUN DE PULVÉRISATION. Ne pas respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Porter un appareil respiratoire approprié correctement ajusté (approuvé NIOSH/MSHA) pendant et après l'application, à moins qu'un contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs/embruns sont inférieurs aux limites applicables. Un appareil respiratoire à adduction d'air pur (TC 19C NIOSH/MSHA) est recommandé. Un appareil respiratoire pour particules et vapeurs (TC 23C NIOSH/MSHA) peut être approprié lorsque le contrôle de qualité de l'air démontre que les vapeurs sont inférieures de dix fois aux limites d'exposition applicables et que la concentration d'isocyanate est inférieure à la limite d'exposition applicable. L'utilisation d'un appareil respiratoire à adduction d'air est obligatoire en tout temps lorsque la concentration atmosphérique de monomère d'isocyanate est inconnue.

Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	40°C / 104.0°F
Intervalle d'ébullition	139 - 139°C / 282.0 - 282.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	1.23332 g/cm ³
Densité	10.26311 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	.000 livres/gallon
de matières volatiles en poids	49.0030 %
volatil en volume	44.9040 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable	Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Amines.
Produits incompatibles	Oxydants forts. Eau, alcools, amines, bases fortes, composants métalliques, matériaux tensio-actifs.	Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE (HDI) POLYMER			18500 mg/m ³ (Rat) 1 h
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE	13 g/kg (Rat)	2 mg/kg (Rabbit)	33 mg/L (Rat) 4 h
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE (HDI) MONOMER	710 mg/kg (Rat)	570 mg/kg (Rabbit)	0.15 mg/L (Rat) 4 h 0.29 mg/L (Rat) 1 h

Irritation	Pas d'information disponible
Corrosivité	Pas d'information disponible
Sensibilisation	Pas d'information disponible

Toxicité chronique

Cancérogénicité Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

effets mutagènes	Pas d'information disponible
Effets sur la reproduction	Pas d'information disponible
Effets sur le développement	Pas d'information disponible
Tératogénicité	Pas d'information disponible
Effets sur l'organe-cible	Pas d'information disponible
Renseignements sur le perturbateur endocrinien	Pas d'information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE			EC50 = 11.1 mg/L 5 min EC50 = 13.4 mg/L 15 min EC50 = 14.3 mg/L 30 min	EC50 = 3.68 mg/L 48 h
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE (HDI) MONOMER		LC50= 26.1 mg/L Brachydanio rerio 96 h	EC50 = 53.2 mg/L 5 min EC50 = 25.5 mg/L 15 min EC50 = 15.7 mg/L 30 min	

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

Nom d'expédition

PAINT IN OIL

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

Composant
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE (HDI) MONOMER

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
-----------	---------	------------	-----------------------------

HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE (HDI) MONOMER	822-06-0	0.1 - 1	1.0 % de minimis concentration (listed under Chemical Category N120, Diisocyanates)
--	----------	---------	---

Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE		X		

CERCLA**Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE		X	X		X
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE (HDI) MONOMER	X	X		X	

Autres réglementations internationales**Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

Classification selon le SIDMUT

B3 Liquide combustible
D2A Matières très toxiques

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 19-mai-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2*
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 2

Réactivité 1

Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

Risques secondaires